



PROJET EDUCATIF

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

« LES MOUSSAILLONS »

Le projet éducatif est un document de référence et d'orientation.

Il énonce les orientations générales à privilégier, les valeurs à respecter et les objectifs à mettre en place pour répondre aux besoins particuliers des enfants.

C'est à partir de ce projet que doit se construire le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « LES MOUSSAILLONS ».

Le projet pédagogique définit de manière concrète le fonctionnement du centre.

C'est le « comment faire ».

1. ORIENTATIONS GENERALES

Consciente des besoins et des attentes de la population locale en matière d'animation périscolaire, la municipalité du Mesnil-Amelot accorde une attention particulière à la qualité de ses structures d'accueil pour les jeunes.

L'ensemble des actions qui sont menées sur le territoire en matière de garde des enfants se fait pour répondre à une demande des parents, mais surtout avec l'objectif de travailler dans l'intérêt de l'enfant.

- **Rendre l'enfant autonome** : les activités proposées ainsi que leur mise en œuvre doivent permettre à l'enfant de gagner de l'autonomie.
- **Contribuer à l'épanouissement de l'enfant** : il doit être considéré par l'équipe d'animation comme un être unique. Son développement doit se faire de façon harmonieuse, en fonction de ses possibilités et ses qualités.
- **Aider l'enfant dans sa socialisation** : il faut l'intégrer dans un groupe et l'aider à évoluer en son sein, le sensibiliser à la vie en collectivité.
- **Respecter et être tolérant** : l'enfant doit être écouté et traité avec considération. Si l'adulte doit être force de proposition, il ne doit toutefois pas imposer son choix.

AINSI DOIVENT ETRE RESPECTÉS LA LIBERTE D'AUTRUI, SES OPINIONS ET SES DIFFERENCES

Il est retenu le principe selon lequel un enfant, un adolescent, un adulte apprend partout, tout le temps et avec tous, d'où la notion de complémentarité éducative. On considère que l'éducation se fait sur les trois temps de vie de l'enfant : famille, école et loisirs.

2. OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE

La volonté de la commune du Mesnil-Amelot est de faire en sorte que les temps périscolaires et extra-scolaires s'attachent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qui résultent des fondements établis dans le chapitre « orientations générales ».

1. **Aider l'enfant dans son accession à l'autonomie**, c'est-à-dire lui donner la capacité de faire ses propres choix, d'œuvrer afin qu'il puisse les accomplir et les assumer.
2. **Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant**. Proposer des activités adaptées à chacun. Développer ses capacités physiques, intellectuelles et artistiques au travers d'activités ludiques, d'expression et de découverte afin de développer sa personnalité.
3. **Amener l'enfant à avoir un comportement citoyen**. Etablir en concertation avec l'enfant et les personnes intervenant sur les différents temps périscolaires des règles à adopter. Expliquer, appliquer et faire appliquer les principes fondamentaux de la vie en collectivité (hygiène, respect d'autrui, respect du matériel, politesse etc...).

Chaque jeune doit prendre conscience qu'il appartient à une entité sociale avec ses règles et ses contraintes.

4. L'encadrant doit **considérer l'enfant comme un être unique et indivisible**. Il doit prendre en considération les différences, être en mesure de proposer des activités adaptées et/ou adapter les activités en fonction de chacun.

Il doit être force de proposition, aider l'enfant à s'intégrer dans le groupe et l'associer à toutes les activités.

5. **Favoriser le dialogue** avec et entre les parents en leur réservant un espace.

Le projet éducatif a pour objectif de n'exclure aucun enfant ou jeune des groupes qui peuvent se constituer. Il ne doit faire aucune distinction de peuple ou de religion et, quels soient ses moyens physiques et financiers, l'idée est de permettre aux enfants et jeunes de :

- Participer aux différents temps périscolaires
- Participer à des activités adaptées à leur âge
- Accéder à des loisirs aussi variés que possible
- Participer à l'élaboration des règles de vie en collectivité

L'utilisation des structures d'accueil, le suivi des équipes d'encadrement, le choix des activités permettront de faire du Centre de Loisirs Sans Hébergement un lieu privilégié de détente et de loisirs, de découverte et d'éducation.

L'enfant pourra apprendre la vie de groupe en vivant à son propre rythme, affirmer ses choix et ses initiatives sans jamais que soit mise en cause sa sécurité physique, morale, sanitaire et affective.

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement est donc :

➤ *Un lieu de détente et de loisirs*

Les périodes de congés ne peuvent pas être seulement le temps qui passe et qu'on occupe plus ou moins bien. Au contraire, le Centre de Loisirs Sans Hébergement doit proposer à l'enfant de vivre des moments riches en joie, nouveautés, émotions et expériences. Et cela en cohérence avec son imagination et ses besoins d'évasion et de rêves.

➤ *Un lieu de découverte et d'éducation*

Le centre de loisirs, tout comme l'école, prépare l'enfant à devenir un adulte responsable et à l'aise dans son milieu. Cet apprentissage social s'allie au développement de sa personnalité. Les règles de vie en collectivité, la civilité, le respect de soi, des autres, de l'environnement, la vie en communauté sont autant mieux assimilés qu'ils sont associés au jeu et au plaisir.

➤ *Un espace pour exprimer ses choix et susciter l'initiative*

Le centre de loisirs doit être un lieu d'écoute et de bienveillance donnant le désir et la possibilité à chaque enfant de s'exprimer. Il pourra aussi déterminer ses choix, prendre des initiatives, construire sa personnalité.

➤ *Un lieu qui respecte le rythme de l'enfant*

Le respect de l'enfant comme individu original doit empêcher la vie en groupe de devenir contraignante. Ainsi des temps comme les activités, les repas, les temps calmes, les sorties seront conçues afin de permettre à l'enfant de suivre ses propres rythmes, tout en vivant en collectivité.

3. LES MOYENS

3.1 Temps et lieu d'accueil

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants, de 3 à 11 ans révolus, habitants et/ou scolarisés dans la commune (ou domiciliés pendant les vacances chez un parent résidant au Mesnil-Amelot).

Les animateurs organisent les activités permettant le développement harmonieux de l'enfant, dans le respect des règles fixées par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES).

L'Accueil de Loisirs « Les Moussaillons » est ouvert toute l'année du lundi au vendredi, hors jours fériés et fermetures exceptionnelles annoncées préalablement.

Les enfants sont accueillis pendant les vacances scolaires à la **journée** ou en **demi-journée** avec ou sans restauration **et le mercredi**.

Les jours et horaires de l'accueil sont précisés ci-dessous :

➤ Pendant les périodes scolaires

Accueil lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Accueil	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Prix / jour
Matin	De 7h00 à 8h10	De 7h00 à 8h10	De 7h00 à 8h10	De 7h00 à 8h10	1 €uro
Après-midi	De 16h30 à 18h30	De 16h30 à 18h30	De 16h30 à 18h30	De 16h30 à 18h30	1 €uro

Accueil du mercredi :

Accueil	Mercredi	Prix / jour
Matin sans cantine	De 7h00 à 11h30	3 €uro
Matin avec cantine	De 7h00 à 13h30	3 €uro + prix repas
Après-midi avec cantine	De 11h30 à 18h30	3 €uro + prix repas
Après-midi sans cantine	De 13h30 à 18h30	3 €uro
Journée entière avec cantine	De 7h00 à 18h30	5 €uro + prix repas

➤ Hors périodes scolaires (y compris juillet et août) : tous les jours

Accueil	Du lundi au vendredi	Prix / jour
Matin sans cantine	De 7h00 à 11h30	3 €uro
Matin avec cantine	De 7h00 à 13h30	3 €uro + prix repas
Après-midi avec cantine	De 11h30 à 18h30	3 €uro + prix repas
Après-midi sans cantine	De 13h30 à 18h30	3 €uro
Journée entière avec cantine	De 7h00 à 18h30	5 €uro + prix repas

Toute plage horaire commencée est due dans son intégralité.

Toute absence non justifiée et non annulée entraînera l'émission du titre de paiement.

3.2 Les moyens humains

➤ *Les familles*

La commune souhaite associer systématiquement les parents aux actions éducatives mises en place et affiche clairement que les structures ne sont pas seulement des modes de garde.

Les familles sont accueillies pour les formalités administratives et reçoivent un règlement intérieur qu'elles doivent accepter et signer. Ce document est à télécharger sur le site internet de la commune : www.lemesnilamelot.fr

Les familles sont sollicitées pour la récupération des matériaux utilisés pour les ateliers mais également pour toutes les autorisations (sorties, etc...).

Elles sont informées en cas de difficultés avec leur enfant et sollicitées pour rappeler à celui-ci la démarche et/ou le fonctionnement de la structure.

➤ *L'équipe d'encadrement*

L'équipe est constituée d'une Directrice, titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions du Directeur, référente, garante et porteuse du présent projet. Elle élaborera un projet pédagogique très détaillé avec l'équipe d'animation où apparaitront les intentions pédagogiques, le fonctionnement détaillé des actions menées, le rôle de chacun des acteurs, les moyens matériels, l'évaluation, l'ouverture aux projets futurs. Un intervenant extérieur est aussi présent dans le centre de loisirs « Les Moussaillons ». Il s'agit d'un professeur d'anglais.

Le reste de l'équipe adhère au projet du fait que ces personnes participent à son élaboration. L'objectif est de créer un document accessible à tous, sécurisant pour les familles, un repère pour les professionnels et partenaires et en constante évolution pour répondre au mieux aux besoins du terrain.

L'animateur est un point de référence indispensable pour l'enfant. Il impose malgré lui une image d'adulte et devra donc porter une attention particulière à sa tenue, son langage, ses attitudes. Il devra intervenir judicieusement (justice et explications) face à tout acte ou comportement de l'enfant. Disponible, responsable, tolérant, dynamique, enthousiaste, motivé, respectueux, polyvalent avec une capacité de remise en question et soucieux de **sa formation** seront les qualités recherchées pour ce poste.

Pour les parents, le centre de loisirs ainsi travaillé et constitué ne sera pas un simple moyen de garde d'enfants, mais un lieu où ils inscrivent leur enfant avec confiance et avec l'extrême exigence du bien-être de ce dernier et de l'originalité des animations proposées.

3.3 Les activités proposées

Elles ne doivent pas être des « occupations » contraignantes imposées par l'adulte et plaquées dans le temps. Tout au contraire, elles doivent être conçues et élaborées avec et pour les enfants, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins.

Il faut leur donner la possibilité de jouer car le jeu permet de se tester, de mieux connaître ses capacités et ses limites, de faire plus facilement la découverte des apprentissages de la vie.

Il s'agit également de faciliter l'accès des enfants à la création en stimulant leur esprit créatif et leur imagination par des activités d'expression (manuelles ou autres), par des sorties ou encore des visites (musées, cinéma, nature, etc...).

Enfin, les activités tendront à responsabiliser l'enfant en lui permettant de réaliser des projets, c'est-à-dire l'aider à passer de l'envie à l'idée, de la conception à l'organisation afin qu'à travers ces différentes étapes il puisse déterminer les parts du plaisir, de la volonté et de l'effort.

3.4 Le Budget

Chaque année, un budget est alloué au centre de loisirs en fonction des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Il permet l'achat de matériels pédagogiques, éducatifs, le petit équipement ainsi que le financement des sorties durant l'année.

4. L'évaluation

4.1 Les critères

- **Quantitatifs** : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées, propositions d'accompagnement.
- **Qualitatifs** : évolution de l'enfant, relation au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

4.2 Les outils

Il est difficile de trouver des outils qui permettent de mesurer l'impact des interventions et la réalisation des objectifs, si ce n'est qu'à travers le retour des parents, des enfants et des animateurs.

La synthèse des réponses permet de cibler les points de satisfaction et de prendre en compte les éventuelles problématiques. Un appui sur les réunions de bilan, les fiches d'auto-évaluation et d'évaluation pour l'équipe d'animation est également possible.

5. Les tarifs

Il est demandé une participation financière aux familles pour l'accès au centre, *cf tableau page n°6*.

6. Les partenaires

Les services publics locaux (complexe aquatique, bibliothèque, médiathèque, etc...) les commerçants, les artisans, associations et autres structures privées, en fonction des thèmes abordés dans le projet pédagogique, seront sollicités tour à tour. De même, des prestataires de service extérieurs peuvent être appelés à intervenir.

Le Service Départemental de la Jeunesse, de l'engagement et des Sports (SDJES), le Conseil Départemental de Seine-et-Marne sont des partenaires permanents.